

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
du COMITE-DIRECTEUR du MERCREDI 12 JUIN 2024 à 17 heures 30
Salle des Fêtes à LESSY

Pour l'Eurométropole de Metz

Mme LAEUFFER (Jussy) ; MM. CLARIS – JACQUOT (Lessy) ; POSTERA - GAVINA (Roncourt) ;
SEBBEN (1^{er} Vice Président) (St Privat la Montagne) ; BOTELLA - CARL (Ste Ruffine) ; Mmes
SPORMEYEUR – SUTTER (Saulny) ; FAVRE - LECLAIRE (Vaux)

Pour la communauté de communes Pays Orne Moselle

MM. REPPERT (Amnéville) ; DERIU - Mme THOMAS (Clouange) ; MEOCCI (Marange Silvange) ;
SCHWEIZER - STIBLING (Moyeuvre Petite) ; BROCKLY (Pierrevillers) ; RISSER - DUMON (Rombas) ;
MATELIC (Président) (Rosselange) ; COVALCIQUE (Ste Marie aux Chênes) ; GOBBI (Vitry sur Orne)

Pour la communauté de communes Rives de Moselle

MM. PATRIGNANI - SPINELLI (Fèves) ; BIGOT (Gandrange) ; **Mmes BAROTTE (2^{ème} Vice
Présidente)** MM. GIRCOURT - ARNOULD (Plesnois) ; M. VELLE (Richemont) . M. PIRES
(Semécourt) ; Mme RUMML (Talange) ;

Communes

MM. GERARD (Ancy Dornot) ; POUGET (Rezonville-Vionville) ; HUMBERT - SPANG (Tronville)

Etaient absents et avaient donné procuration :

M. BESSON (Saint privat la montagne)	à M. SEBBEN (Saint privat la montagne)
M. DIEUDONNE (Vernéville)	à Mme BAROTTE (Norroy le Veneur)
M. DOS SANTOS (Amnéville)	à M. REPPERT (Amnéville)
M. SCHONS (Rosselange)	à M. MATELIC (Rosselange)
M. MOUGIN (Vitry sur Orne)	à M. BIGOT (Gandrange)
M. DE SANCTIS (Mondelange)	à M. POSTERA (Roncourt)
Mme MONIER (Richemont)	à M. VELLE (Richemont)

Etaient absents, excusés :

Mme LOGIN – M. LEOMY (Amanvillers) ; MM. FACHOT (Jussy) ; SCHURCH - MULLER (Gravelotte) ;
GLESER – SCHMITT (Lorry lès Metz) ; DUCHE (Vernéville) ; M. AUSESKY - Mme FERRER
(Bronvaux) ; MULLER (Marange Silvange) ; LACAVA – BENABID (Moyeuvre Grande) ; Mme DE
MOURA - M. NUCCI (Montois la Montagne) ; Mme SUSANJ (Pierrevillers) MM. KLAMMERS (Ste Marie
aux Chênes) ; MANGONI (Gandrange) ; D'AMORE (Mondelange) ; Mme BECKER (Norroy le Veneur) ;
Mme MARTIN (Semecourt) ; M. WILLAUME (Talange) ; DUVAL (Ancy Dornot) ; LEJEAN - LOIZEAU
(Mars la Tour) ; M. PERIN – Mme LABISSY (Puxieux) ; M. LEROY (Rezonville Vionville)

Assistaient également à cette réunion :

M. LOSCH, Maire de Lessy

Monsieur MATELIC, Président du SIEGVO souhaite la bienvenue aux délégués présents et remercie la commune de Lessy d'avoir bien voulu accueillir le comité directeur du SIEGVO pour son assemblée générale. Il passe ensuite la parole à M. LOSCH, maire de Lessy pour un mot d'accueil.

Monsieur MATELIC, annonce également la présence de M. GAUTIER, Responsable du SGC de Metz.

Le Président fait ensuite l'annonce des procurations et constatant que le quorum était atteint, passe à l'examen de l'ordre du jour.

I – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS PRECEDENTES

Les procès-verbaux des réunions du mercredi 20 mars 2024 et du mercredi 14 mai 2024 sont approuvés à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

II – DESIGNATION DES DELEGUES DE L'EUROMETROPOLE DE METZ – Modification pour la commune de Lessy

Le comité directeur installe à l'unanimité dans ses fonctions M. Max JACQUOT, délégué de l'Eurométropole de Metz pour la commune de Lessy, en remplacement de M. PHILIPPE précédemment désigné.

Adopté à l'unanimité

III – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le comité directeur adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget primitif 2024 consistant à :

- augmenter les dépenses d'investissement pour un montant de 3 748,04 €,
- minorer les recettes d'investissement pour un montant de 5 832,00 €,
- en dépenses et recettes en section de fonctionnement pour un montant de 41 451,04 €.

Adopté à l'unanimité

IV – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2023

Le comité directeur, à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'année 2023.

Ce rapport doit être adressé à chaque collectivité qui a la compétence eau et à chaque commune membre et être présenté devant chaque conseil municipal ou communautaire dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Adopté à l'unanimité

V – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DE VEOLIA EAU POUR LES COMMUNES DE MOYEUVRE GRANDE ET MOYEUVRE PETITE

Par délibération en date du 25 septembre 2018, la Communauté de Communes Pays Orne Moselle a transféré la compétence « eau », pour les communes de Moyeuvre Grande et Moyeuvre Petite au SIEGVO à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les communes de Moyeuvre Grande et Moyeuvre Petite exerçaient la compétence eau dans le cadre d'une délégation de service public. La CCPOM a décidé de maintenir ce mode de gestion jusqu'à la fin du contrat d'affermage qui les lient avec VEOLIA Eau. La CCPOM s'est substitué à ces deux communes dans les droits et obligations résultant des contrats de délégation de service conclus antérieurement.

La compétence eau de la CCPOM étant transférée au SIEGVO pour ces deux communes, le SIEGVO s'est substitué de fait à la CCPOM dans ses droits et obligations résultant des contrats de délégation.

Ces deux contrats arriveront à échéance au 29 mars 2028 pour Moyeuvre-Grande et au 30 juin 2026 pour Moyeuvre-petite.

VEOLIA Eau nous a donc adressé le rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour ces deux communes.

Le comité directeur, à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable de VEOLIA Eau pour les communes de Moyeuvre Grande et Moyeuvre Petite pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité

VI – PROPOSITION D'AIDE A L'ASSOCIATION MIL'ECOLE

L'association MIL'ECOLE nous a sollicité pour l'alimentation en eau potable du site maraîcher Bangr Nooma situé à 12 km du centre de Ouagadougou.

Il a été créé en 2018 à partir d'un forage et pompe solaire capable de 3 m³/h au maximum. Les exploitants, nombreux au départ, se sont rassemblés à 25-30 membres, essentiellement des femmes chargées de famille, et ont créé l'association Bangr Nooma encadrée par l'un d'entre eux, technicien agricole de formation et présidée par une femme expérimentée.

Le site bénéficie en outre des conseils du CFP agricole voisin, pour lequel il est, en quelque sorte, une vitrine d'applications en milieu local.

Peu à peu, la cohésion et la technicité du groupe ont amené des progrès en gestion de l'eau en goutte à goutte et micro-aspiration sur un quart de l'espace et destinées aux productions certifiées bio. Le reste du terrain est arrosé au seau, en fonction des faibles disponibilités en eau.

Afin de gérer l'ensemble du terrain cultivable, le projet consiste à amener 2 à 3 m³/h gravitairement à partir du forage de l'école Paas Yam, situé à 435m de distance et très excédentaire en capacité. Cela nécessite :

- Une pompe solaire 10m³/h remplaçant celle en place (3m³/h) dans le forage : 1 950 €
- Support de plaques solaires et grillage de protection : 920 €
- Un tuyau PE 63mm sur 435m posé en tranchée : 2 700 €

Avec les frais de gestion et divers (7% : 430 €) le cout du projet s'élève à 6 000 €.

Ce projet à caractère agricole se situe hors domaine d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (priorisé sur l'eau potable) mais l'association peut espérer une aide de l'UEM portant sur la partie pompe et solaire à hauteur de 50% soit 1 400 €.

Une telle situation s'est présentée en 2021 pour la réalisation d'une retenue d'abreuvement du bétail. Le SIEGVO avait alors accordé 40% d'aide sur la partie eau du chantier.

L'association MIL'ECOLE sollicite une aide à hauteur de 40% de la part du SIEGVO soit 2 400 €, le solde, soit 2 200 € étant pris en charge par Mil Ecole sur ses ressources propres.

Le comité directeur décide à l'unanimité d'apporter une aide de 2400 € à l'association MIL'ECOLE pour le projet présenté ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

VII – CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC MATEC – Projet d'installation de photovoltaïque en autoconsommation collective

Le comité directeur autorise à l'unanimité le Président à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec MATEC qui va nous accompagner dans le projet du SIEGVO d'installation de panneaux photovoltaïques sur certaines de nos installations.

La mission qui sera confiée à MATEC comprend l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une ou plusieurs installations photovoltaïques en autoconsommation collective pour le compte du SIEGVO (locaux, champs captants, réservoirs, stations de pompage).

La mission sera réalisée en deux étapes :

- Etape 1 : sélection des sites présentant un intérêt pour la mise en place de solutions photovoltaïques,
- Etape 2 : Etude de faisabilité des 5 sites les plus intéressants en termes d'opportunités techniques et de retombées financières.

Le coût de la prestation qui sera réalisée par MATEC est de 11 900 € H.T. et est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Région Grand Est au taux de 70 %.

L'étude débutera à réception de la convention par MATEC accompagnée de son annexe financière et s'achèvera lorsque toutes les étapes auront été réalisées.

A l'issue de chaque étape, le SIEGVO peut mettre un terme à l'opération sans préjudice ni pénalité.

Adopté à l'unanimité

VIII – COMMUNICATION DU PRESIDENT

1. POINT SUR LE LITIGE AVEC L'EUROMETROPOLE DE METZ SUITE A LA SORTIE D'ARS SUR MOSELLE DU SIEGVO.

Une réunion de médiation a eu lieu à la Préfecture de la Moselle le mardi 29 novembre 2023. Pour rappel le SIEGVO a réclamé à l'Eurométropole de Metz une somme de 353 940,43 € qui correspond à la valeur nette comptable des travaux réalisés par le SIEGVO sur ses fonds propres sur la commune d'Ars sur Moselle depuis son adhésion. L'arrêté préfectoral DCL n° 1-022 du 14 décembre 2022 fixe la compensation financière de réduction du périmètre de Metz Métropole au SIEGVO à cette somme.

A la suite de cette réunion de médiation, nous avons transmis à l'Eurométropole de Metz divers documents financiers et les rapports annuels des années précédentes.

Monsieur MATELIC informe l'assemblée que l'Eurométropole a refusé de verser la somme arrêtée dans l'arrêté préfectoral et nous en a informé par courrier en date du 7 mai 2024.

L'Eurométropole de Metz a déposé un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Strasbourg afin que l'arrêté préfectoral soit annulé. Le SIEGVO a donc déposé un mémoire en défense auprès du tribunal administratif par l'intermédiaire de son avocat. Le Président informe l'assemblée qu'il rendra compte de l'évolution de ce dossier lors des prochaines réunions.

2. CREATION DE DEUX COMMISSIONS

COMMISSION IMPAYES : le SIEGVO fait face à des impayés sur ses factures d'eau et le responsable du SGC de Metz, M. GAUTIER, nous a alerté à ce sujet. M. MATELIC propose donc de créer une commission « impayés » qui sera pilotée par Mme BAROTTE. Cette commission serait chargée de mettre en place des actions afin d'améliorer le recouvrement des factures d'eau. M. MATELIC fait donc un appel à candidature pour cette commission.

Monsieur GAUTIER, Responsable du SGC de Metz : Lors de mes premières rencontres avec M. MATELIC j'avais parlé de la situation générale du SIEGVO et en particulier de la situation des restes à recouvrer, des impayés. Sur ce sujet là ce que je propose à l'issue des travaux de cette commission c'est qu'on remette en place, ce qui existait par le passé et qui a été un peu perdu de vue, une convention de recouvrement. Chacun, contractuellement apportera sa pierre à l'édifice dans le cadre des poursuites, et de ce qu'on appelle les admissions en non-valeur. J'avais regardé le montant de ce qui figurent en créances douteuses. On est aujourd'hui à environ 940 000 € de créances douteuses sur lesquelles on a encore des moyens d'action mais qui sont de plus en plus limités. Parce que ces créances douteuses sont des créances qui ont déjà subi tout un lot de poursuites que ce soit des relances ou des avis à tiers détenteur sur les comptes bancaires ou auprès de l'employeur dès lors qu'on a connaissance d'un employeur. On a un travail à faire si on veut une efficacité du recouvrement c'est de travailler d'arrachepied sur l'exercice en cours et l'année antérieure puisque c'est là qu'on a le plus de chance d'avoir un recouvrement en la matière. Le fait d'avoir des impayés qui se sont accumulés sur plusieurs années. Il y a un travail à faire et en particulier d'apurement. Chaque année le SIEGVO provisionne un montant permettant de passer en non-valeur les créances irrécouvrables. La convention aura pour objectif que le SIEGVO nous aide dans la recherche de renseignement pour poursuivre les personnes qui sont en défaut de paiement et de notre côté en utilisant tous les moyens dont on dispose notamment en matière de communication avec d'autres fichiers informatiques et d'autres application métier que l'on a ce qui nous permettra d'accentuer le travail sur cette partie-là.

Monsieur MATELIC : Avec la précédente commission qui avait été mise en place, on avait pu récupérer des listes d'impayés par commune que l'on avait adressé à chaque commune en leur demandant d'actionner leurs CCAS respectifs. Il n'y avait pas eu trop de suivi au niveau des différents élus car c'est toujours difficile quand il y a des impayés.

La commission impayés sera composée de :

- M. BOTELLA, délégué de l'Eurométropole de Metz (Ste Ruffine),
- M. BROCKLY, délégué de la CCPOM (Pierrevillers)
- M. SCHMITT, délégué de l'Eurométropole de Metz (Lorry lès Metz),
- M. SCHONS, délégué de la CCPOM (Rosselange).

COMMISSION ENERGIES RENOUVELABLES :

Monsieur MATELIC propose également de créer une commission énergies renouvelables qui sera en particulier chargée de suivre les travaux de MATEC au travers de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude sur le projet d'installation de photovoltaïque en autoconsommation collective sur des sites du SIEGVO à déterminer.

Cette commission serait pilotée par M. SEBBEN et il nous faudrait 4 élus supplémentaires pour constituer cette commission.

Les délégués suivants se sont portés candidats :

- M. BOTELLA, délégué de l'Eurométropole de Metz pour la commune de Ste Ruffine
- Mme RUMML, déléguée des Rives de Moselle pour la commune de Talange
- M. FAVRE, délégué de l'Eurométropole de Metz pour la commune de Vaux
- M. CLARIS, délégué de l'Eurométropole de Metz pour la commune de Lessy

Cette commission est donc constituée et la première réunion aura lieu dès que la convention avec MATEC aura été signée et qu'une date de réunion de démarrage aura été déterminée avec MATEC.

3. INAUGURATION DE LA STATION DE POMPAGE DE RONCOURT

L'inauguration de la station de pompage de Roncourt aura lieu le VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2024 à partir de 11 heures. La commune de Roncourt s'est proposée de prêter la salle des fêtes de Roncourt pour l'organisation du lunch – barbecue qui suivra cette inauguration. Monsieur MATELIC remercie M. POSTERA, maire de Roncourt ainsi que son adjoint, M. GAVINA pour le prêt de la salle des fêtes.

Une invitation officielle sera envoyée à chacun prochainement.

4. REMPLACEMENT DES POTEAUX INCENDIE DEFECTUEUX

M. MATELIC, passe la parole à M. SCHOSSELER, Responsable du service exploitation pour une information sur le changement des poteaux incendie défectueux fournis par SAINT GOBAIN PAM.

M. SCHOSSELER : on a terminé le tour des poteaux incendie. Pour l'Eurométropole de Metz, on a convenu avec M. GERARD que la métropole prendrait en charge le changement des poteaux puisqu'on arrive à la fin du contrôle.

Sur les autres communes, on a identifié 155 poteaux, j'ai la liste des communes concernées avec les poteaux concernés, les deux seules communes où il n'y en a aucun poteau à changer sont Fèves et Rezonville-Vionville. On a commandé 100 filins de sécurité car il y a le risque que lors de la manœuvre d'un poteau, il y ait un axe qui s'éjecte et que l'opérateur soit blessé corporellement. On va commander les filins manquants très prochainement. A compter de mi-juin on les mettra en place pour sécuriser les poteaux. Dans un deuxième temps, on va commander les 155 axes à changer. On les changera au fur et à mesure que l'on fera les contrôles des poteaux en sachant que les poteaux auront été sécurisés par la pose des filins. Les filins sont fournis par ST GOBAIN PAM gratuitement de même que les axes. Le coût horaire est de 88 € H.T taches administratives comprises et le temps estimé est de 45 minutes, voire une heure par poteau. Le SIEGVO va s'occuper de ces changements et vous serez informés au fur et à mesure des poteaux qui auront été changés. Il ne faudra donc pas s'étonner de voir des filins en câble installés sur les poteaux et il ne faudra pas les couper. Comme c'est un défaut de fabrication de SAINT GOBAIN PAM, tous les frais engagés seront pris en charge par cette société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine assemblée générale du SIEGVO aura lieu le MERCREDI 16 OCTOBRE au Centre Socio Culturel à VITRY sur ORNE.

Fait à Amanvillers, le 2 juillet 2024
Le Président du SIEGVO,

V. MATELIC